



**Conseil d'administration
Séance du 11 juillet 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 43/2022	QUESTIONS RECHERCHE
	Délivrance du diplôme de Doctorat

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Recherche du 23 juin 2022

Le Conseil d'Administration adopte l'intitulé « Doctorat de l'Université Jean Monnet-Saint-Etienne, membre de l'Université de Lyon » dans le dispositif de délivrance du Doctorat par l'Université à compter de septembre 2022.

A Saint Etienne, le 12 juillet 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 16

CONTRE : 3

ABST : 4